



Tes questions
en valent la peine

WSCC

PROFESSIONNELS DE LA COIFFURE CAUSERIES SUR LA BOÎTE À OUTILS

LE SIMDUT

Nombre de produits chimiques utilisés dans les salons de coiffure peuvent provoquer des réactions allant d'irritations cutanées mineures à des maladies ou blessures graves. Il peut s'agir de produits chimiques courants qui se trouvent même à la maison, par exemple un javellisant et un nettoyant pour salle de bains. Par contre, il est possible qu'ils ne se trouvent que dans votre lieu de travail, par exemple de la teinture capillaire et un nettoyant antiseptique pour vos instruments.

Les employeurs sont tenus d'informer leur personnel des matières dangereuses utilisées au travail et de le former à leur utilisation sécuritaire.

Dans tous les lieux de travail des T.N.-O. et du Nunavut où on utilise les matières considérées comme dangereuses (« produits contrôlés ») dans le **Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)**, la conformité à celui-ci est obligatoire. Dans ce système, les étiquettes sont claires et cohérentes afin d'aider les personnes à reconnaître les matières dangereuses. On y trouve également des renseignements précis sur la manipulation, l'entreposage et l'élimination de ces matières.



PRÉCAUTIONS

Si vous avez réussi la formation sur la manipulation des matières dangereuses, vous devriez pouvoir répondre aux quatre questions suivantes :

1. Quels sont les dangers du produit que vous utilisez?
2. Comment vous protéger vous-même?
3. Que faire en cas d'urgence ou de déversement?
4. Où trouver plus de renseignements sur le produit?
 - Lisez les étiquettes et les fiches de données de sécurité (FDS) accompagnant les produits chimiques.
 - Utilisez des produits non toxiques et ininflammables dans la mesure du possible et demandez à votre employeur d'envisager l'utilisation de produits de substitution plus sécuritaires au lieu des produits toxiques et inflammables.
 - Lors de la manipulation de matières dangereuses :
 - N'utilisez le produit chimique que conformément aux directives.
 - Respectez des procédures de travail sécuritaires.
 - Utilisez de l'équipement de protection individuelle (par exemple, vêtement, gants de caoutchouc, lunettes protectrices et/ou masque protecteur) de la façon recommandée par le fabricant et selon les exigences de votre employeur.
 - Assurez-vous de travailler dans une zone suffisamment ventilée, disposant d'une protection incendie homologuée.
 - Ne faites pas de « travail à chaud » aux endroits où sont utilisés ou entreposés des produits chimiques inflammables.
 - Assurez-vous que les premiers secours sont disponibles.
5. Entrez les produits chimiques dans un endroit bien ventilé et gardé sous clé, et installez des affiches de mise en garde.
6. Si vous ne comprenez pas le système d'étiquetage et de marquage du SIMDUT, DEMANDEZ la formation à ce sujet à votre superviseur.

EXEMPLES DE DANGERS

- colorants capillaires
- solutions à permanentes
- agents nettoyants



WSCC

wsc.nt.ca 1.800.661.0792
wsc.nu.ca 1.877.404.4407

